



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : MAXIM MZ PSP
Numéro d'homologation : 27965
Numéro de demande : 2006-7457
Numéro de l'ARLA : 1443166

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2007**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} juin 2007**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 3

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES CONCENTRÉS DE FABRICATION ET DES PRÉPARATIONS COMMERCIALES FORMULÉS À PARTIR DE MATIÈRES ACTIVES DE QUALITÉ TECHNIQUE OU DE PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ HOMOLOGUÉS

CODO : 3.5.10

Titre : Données sur la stabilité à l'entreposage

Données requises : Le demandeur d'homologation doit fournir les résultats d'une étude d'un an sur la stabilité du produit à l'entreposage, conformément aux exigences de la DIR98-03.